



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Décision

DRH N° 22 / 005

Décision fixant, au titre de l'année 2022, la liste des candidats autorisés à se présenter aux épreuves du concours interne pour le recrutement d'élèves ingénieurs des travaux de la météorologie.

La présidente-directrice générale de Météo France,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 65-184 du 5 mars 1965 modifié relatif au statut particulier des ingénieurs des travaux de la météorologie, et notamment ses articles 7 et 8 ;

Vu le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 3 octobre 2017 fixant les règles d'organisation générale, la nature et le programme des épreuves du concours interne d'accès au corps des ingénieurs des travaux de la météorologie ;

Vu la décision du 26 novembre 2021 autorisant, au titre de l'année 2022, l'ouverture d'un concours interne pour le recrutement d'élèves-ingénieurs des travaux de la météorologie,

DECIDE :

Article unique

Les candidats dont les noms figurent sur la liste ci-dessous sont autorisés à se présenter aux épreuves du concours interne pour le recrutement d'élèves-ingénieurs des travaux de la météorologie ouvert par décision susvisée (10 candidats) :

BECK Stéphane
BLEIN Sébastien
BOUIS Arnaud
CHAMBEYRON Florian
GEFFRAY Yvan

HAFITZ Nina
HEURTEBISE Jules
LIMOSIN Elsa
MARIETTE Richard
YAGUEZ Alexia

Fait à Saint Mandé, le 3 mars 2022

Pour la présidente-directrice générale,
et par délégation :
Le directeur des ressources humaines adjoint

A. MOUTOPOULOS

Météo-France

73, avenue de Paris - 94165 Saint-Mandé CEDEX - France
www.meteofrance.fr [@meteofrance](#)
Météo-France, certifié ISO 9001 par AFNOR Certification